

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR
LE RECRUTEMENT D'UN (01) AGENT D'EXECUTION ET DE MAITRISE
AU SEIN DE L'ADD**

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital,

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Dahir n°1.19.11 du 11 mars 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur DRISSI MELYANI Sidi Mohammed en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Statut du Personnel de l'Agence de Développement du Digital tel qu'il a été approuvé et complété par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;

Vu la loi cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023.

DECIDE

Article 1 : L'Agence de Développement du Digital (ADD) organise un concours pour le recrutement **d'un (01) agent d'exécution et de maitrise en informatique spécialité : (Réseaux Informatiques).**

Article 2 : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Âgé de 18 ans au moins, et de 40 ans au plus, à la date de publication de la présente décision ;
- Être titulaire d'un diplôme de technicien spécialisé « Bac+2 » en informatique spécialité : (Réseaux Informatiques) ou équivalent donnant accès à l'échelle 09 de la fonction publique ou assimilé ;
- Avoir une expérience d'au moins de deux (02) années, dans un poste similaire.



Article 3 : Déroulement du concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions susmentionnées aux articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase participeront au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur la spécialité demandée.	3h	2
Epreuve orale : Entretien avec un jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.	30 min	3

- Les épreuves écrites et orales auront lieu à Rabat ;
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve écrite, ainsi que le lieu et la date des épreuves, sur le portail : www.emploi-public.ma, sur le site de l'ADD www.add.gov.ma et dans les locaux de l'ADD sis à « Espace les Lauriers » aile B, angle des Avenues Ennakhil et Mehdi Ben Barka, Hay Ryad Rabat-Maroc.

L'entretien avec le jury vise l'évaluation des éléments suivants :

- Connaissances se rapportant à la discipline demandée ;
- Connaissances Générales ;
- Comportement et Communication ;
- Maîtrise des Langues.

La liste des candidats définitivement admis sera arrêtée par ordre alphabétique et la liste d'attente sera arrêtée par ordre de mérite.

Article 4 : Le dossier de candidature :

Les candidats intéressés par ces offres doivent renseigner leurs candidatures sur le lien suivant : https://econcours.brainman.ma/cmp/ADD_BM_2023.

Le dossier de candidature électronique est constitué des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae détaillé avec une photo récente ;
- Une copie du diplôme demandé ;
- Une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- Copie(s) des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la CNIE ;
- Déclaration sur l'honneur signée et légalisée qui atteste que les documents fournis sont conformes à l'original (modèle joint en annexes).



Important :

- Les candidats doivent renseigner leur candidature au plus tard le **...2.9.SEP.2023...** à **17h00** (Inclus) sur le lien suivant : https://econcours.brainman.ma/cmp/ADD_BM_2023.
- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrés sur le formulaire de candidature, toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou fausse déclaration entrainera son élimination automatique.
- Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les épreuves écrites et orales, les planning, ainsi que les listes des candidats(es) admis (es) définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur le site www.add.gov.ma et www.emploi-public.ma, et seront affichées au sein des locaux de l'ADD, sis à « Espace les Lauriers » aile B, angle des Avenues Ennakhil et Mehdi Ben Barka, Hay Ryad Rabat-Maroc).

Sera rejeté tout dossier :

- Parvenu hors délais et/ou non enregistré via le lien dédié à cette opération de recrutement.

Le Directeur Général
Agence de Développement du Digital

Sidi-Mohammed DRISSI MELYANI

